

Liste de contrôle

Sécurité en service extérieur, partie 1: en déplacement



Avez-vous pris toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité et la santé de vos collaborateurs du service extérieur?

Lors de leurs activités au service extérieur, les collaborateurs sont soumis à des contraintes et des dangers les plus divers. Une bonne organisation, des formations régulières et un équipement approprié sont nécessaires pour prévenir les accidents et les atteintes à la santé. Ces mesures contribuent également à l'efficacité de leur travail.

Les principaux dangers proviennent:

- des déplacements sur la route
- de la pression du temps, due par exemple à des retards imprévus
- du transport d'équipements de travail et de matériaux, mal arrimés à l'intérieur et sur le véhicule.

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces risques.

Vous trouverez ci-après une série de questions concernant la prévention des dangers liés au thème de cette liste. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent.

Veuillez les noter au verso.

Organisation du service extérieur

<p>1 Vos collaborateurs disposent-ils des capacités physiques et mentales requises pour le service extérieur? Les collaborateurs du service extérieur doivent par exemple être résistants, flexibles et autonomes, autodisciplinés, supporter de travailler seuls et assumer leurs propres responsabilités.</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>2 Existe-t-il dans votre entreprise des consignes de travail claires et/ou un code de conduite relatif au comportement sûr à adopter en service extérieur? Cf. encadré ci-contre</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<p>3 La procédure de déclaration en cas de maladies, d'accidents du travail ou de la circulation voir de retrait du permis de conduire, est-elle définie?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>4 Les collaborateurs qui ne peuvent temporairement pas exercer leur activité en service extérieur, par exemple pour des raisons de santé, grossesse, peuvent-ils exécuter des travaux alternatifs?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<p>5 Les accidents impliquant les collaborateurs du service extérieur font-ils l'objet d'une clarification et les mesures pour prévenir des événements similaires sont-elles prises en collaboration avec les personnes concernées puis mises en application? Cf. remarques de la brochure «Enquête d'accident interne à l'entreprise» (référence: 66100.f)</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>6 Les prescriptions de la loi sur le travail (LTr), de la loi sur la durée du travail (LDT) et leurs ordonnances respectives en vigueur dans votre branche sont-elles respectées? Par exemple en matière de – temps de travail et de repos – travail de nuit et du dimanche Des renseignements peuvent être obtenus auprès du service cantonal de l'inspection du travail compétent (www.arbeitsinspektorat.ch) ou auprès de l'Office fédéral des transports (www.bav.admin.ch)</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non

Équipement

<p>7 Les véhicules sont-ils équipés des outils nécessaires en cas de panne ou d'accident? (figure 1) – Obligatoire en Suisse: triangle de signalisation à portée de main du conducteur – Sont recommandés: gilet de signalisation à haute visibilité, lampe de signalisation, lampe de poche, trousse de secours, extincteur, coupe ceinture de sécurité, outils pour changer de roue, câble de remorquage, gants</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>8 Les véhicules disposent-ils des équipements adaptés aux conditions hivernales? Par ex.: pneus d'hiver, grattoir à glace, chaînes à neige, gants, couverture en laine.</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non

Consignes de travail

(Remarques relatives à la question 2)

Pour garantir la sécurité en service extérieur, des consignes de travail claires et/ou un code de conduite doivent être convenus et confirmés par écrit. Cette convention doit être spécifiquement adaptée à la situation de l'entreprise.

Les points essentiels sont:

- respect du code de la route
- communications téléphoniques en conduisant
- consommation d'alcool (par ex. 0,0 pour mille), de drogues, de médicaments, tabac
- comportement en cas d'accident
- arrimage de charges dans ou sur le véhicule
- traitement des données et documents confidentiels
- etc.



Figure 1: la possession et le port de gilets de signalisation à haute visibilité est obligatoire à l'étranger.



Figure 2: grâce aux systèmes de navigation, il est possible d'atteindre directement le site d'un client sans avoir à faire de recherches.

<p>9 Les véhicules sont-ils en parfait état d'utilisation? Par exemple services d'entretien effectués régulièrement, pneus adaptés à la saison avec un profil correct.</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>10 Des moyens auxiliaires sont-ils à disposition pour permettre d'atteindre le lieu de destination? Il s'agit notamment de – systèmes de navigation par ex. les GPS (figure 2) – cartes, plans de ville ou de la localité</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>11 Les collaborateurs du service extérieur disposent-ils des moyens auxiliaires ergonomiques nécessaires pour transporter les objets lourds? (figure 3) Cf. brochure «Soulever et porter correctement une charge» (Référence 44018.f)</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>12 Les équipements de travail et les objets transportés avec le véhicule sont-ils correctement arrimés pour éviter qu'ils ne glissent, s'écroulent, soient projetés dans le véhicule ou perdus en cas de freinage intempestif? (figure 4) Indications relatives à l'arrimage du chargement – à l'intérieur et sur le toit des véhicules légers, voitures familiales et dans les camionnettes: cf. publication en allemand BGI 649 «Ladungssicherung» (disponible sur le site www.arbeitssicherheit.d) – sur les camions et poids lourds: cf. brochure «Arrimage» (disponible sous www.routiers.ch)</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non



Figure 3: Penser à utiliser les moyens appropriés, par ex. un diable escalier ...



Figure 4: matériel correctement rangé dans le véhicule.

Planification des déplacements

<p>13 Les collaborateurs du service extérieur ont-ils à disposition des moyens d'aide à la planification comme des itinéraires, horaires des transports publics et aides similaires? (figure 5)</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>14 Lors de la planification, les imprévus, et les pauses sont-ils ajoutés à la durée des déplacements?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>15 Les interventions en service extérieur sont-elles planifiées suffisamment tôt et, si nécessaire, des dispositions sont-elles prises pour passer une nuit à l'hôtel?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>16 Lors de déplacements à l'étranger, les points ci-contre font-ils l'objet d'un contrôle?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non

Points à contrôler avant de partir à l'étranger:

- validité du passeport
- nécessité d'un visa
- reconnaissance du permis de conduire dans le pays visité
- port de la carte verte d'assurance sur soi
- disponibilité des formulaires pour la douane
- port de la Mediacard sur soi
- vaccinations spéciales en vue du séjour dans le pays visité
- connaissance de la législation (par ex. code de la route, réglementation en matière d'alcool et de drogue)
- etc.

Formation

<p>17 Les collaborateurs du service extérieur participent-ils régulièrement aux formations suivantes: – cours sur la sécurité routière (figure 5) – cours de secouriste pour rafraîchir les connaissances en matière de premiers secours – exercices pour l'utilisation des extincteurs portatifs</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
--	--



Figure 5: lors des cours sur la sécurité routière, les collaborateurs apprennent dans des exercices pratiques à se comporter correctement dans la circulation routière.

Vous trouverez d'autres indications dans la liste de contrôle «Sécurité en service extérieur, partie 2: travaux de montage et de service après-vente chez les clients» (référence Suva 67173.f)

Il est possible que d'autres dangers relatifs à la thématique de cette liste de contrôle surviennent dans votre entreprise. Si tel est le cas, prenez les mesures nécessaires (cf. page 4)

